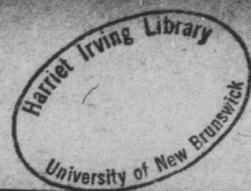


LE MADAWASKA

Dept. Public Works of N.B.
L'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N.B. Avril 24 1924

J. G. BOUCHER, rédacteur



PAR OU COMMENCER...

Nous devons en toute justice féliciter nos officiers tant de douanes que de prohibition, car depuis quelque temps, ils font du travail et ont un résultat qui en vaut la peine. Ils ont saisi pour plusieurs milliers de piastres de liqueurs depuis quelques semaines, et ont montré eux-mêmes combien nous avions raison de dire que si les inspecteurs voulaient ou n'étaient pas empêchés, ils pourraient obtenir des résultats.

En somme, donc, nos officiers font la lutte à ce qui est convenu d'appeler des "bootleggers". Ils font du bon travail, mais nous croyons qu'ils ne font pas la lutte à tous les bootleggers, il y en a qui échappent à leur surveillance, les uns parce qu'ils ne tombent pas sous leur "jurisdiction" et les autres... on se demande pourquoi.

Il sont nombreux en effet et d'ordre bien différent, les bootleggers dans notre province.

Bootleggers: ces fabricants de "bagosse" et de "flacatoune" qui fabriquent un produit qui empoisonne plus qu'il n'enivre; bootleggers: ces vendeurs du gouvernement qui malgré les lois, qu'ils devraient être les premiers à respecter, vendent au verre et à la bouteille sans loi ni contrôle; bootleggers: ces médecins qui prescrivent à des gens qui ne sont pas malades, parce que cela leur rapporte quelques piastres; bootleggers: ces hommes publics qui empêchent la loi d'être observée parce que cela fait leur affaire politique ou aide à garnir leur gousset; bootleggers: certains magistrats, certains "Crown Prosecuteurs" qui s'arrangent pour que les causes se règlent sans évidence en cour et pour qu'il n'y ait jamais de seconde offense; bootleggers: aussi ces inspecteurs qui reçoivent de l'argent ou d'autres faveurs pour laisser le commerce infâme se pratiquer impunément par ceux qui peuvent payer pendant que les petits sont malmenés.

On nous assure que dans une certaine paroisse les vendeurs de contrebande ont promis de cesser leur commerce illicite si on voulait faire le vendeur du gouvernement suivre la loi. Avaient-ils bien tort? Le vendeur du gouvernement qui vend l'alcool au verre ou à la bouteille, qui débite la Frontenac à la douzaine et nomme même des sous-agents pour augmenter son commerce, n'est-il pas un casseur de loi, n'est-il pas un bootlegger sans scrupule, lui qui profite de son influence ou de l'influence de hauts placés pour se moquer de la loi? Pourquoi les autres amateurs de ce triste commerce se gêneraient-ils? N'ont-ils pas raison, jusqu'à un certain point, de crier à la persécution si on les dérange pendant que l'autre fait tout ce qui lui plaît.

On fera ce que l'on voudra, on montrera une activité remarquable, on aura même des résultats encourageants, tant qu'on lui permettra d'être le plus grand casseur de loi du pays, on ne fera croire à personne que l'on veut faire appliquer la loi. Le premier homme qui doit être pris, le premier homme que l'on doit forcer à respecter la loi c'est le vendeur, car c'est lui qui est officiellement le représentant du gouvernement, l'agent de celui-ci pour la distribution, dans l'ordre de la nécessité, de l'alcool sous toutes ses formes.

Que nos officiers continuent leur beau zèle, qu'ils fassent leur devoir suivant leur serment d'office, mais qu'ils ne laissent pas le vendeur se moquer d'eux sous prétexte qu'il a la haute protection de monsieur untel ou untel, car ce grand monsieur à la haute protection n'est qu'un vulgaire bootlegger.

LE DUALISME CANADIEN

DEUX NATIONS AU CANADA

La "nation canadienne", c'est une formule aussi équivoque que populaire, car nous n'avons pas au Canada une nation, mais bien deux, deux peuples, deux civilisations, deux Canadas: l'un français et l'autre anglais. Les Français, d'une descendance commune, races diverses, les Anglais forment plutôt un amalgame de races diverses. Les Français, fortement concentrés dans le bloc solide du Québec, sont un tout compact; les Anglais, au contraire, se voient disséminés de l'Atlantique au Pacifique. Chez les Français, l'organisation que viennent fortifier les liens religieux, est de beaucoup supérieure à celle de la nation anglaise où est loin de régner la même unité de religion. Et ce qui constitue pour le Français du Canada une situation à part, c'est qu'il s'est vu arracher aux influences d'outre-mer. Il y a à peine cinq générations, les contacts avec la métropole ont été interrompus; depuis, la Révolution de 1789 qui a persécuté et ridiculisé la religion catholique, et en 1905, la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat qui a exilé les prêtres, n'ont fait qu'augmenter encore les distances; les Anglais, au contraire, vivent continuellement sous l'influence britannique et américaine. Enfin, la race française forme comme un îlot au milieu de l'immense mer des peuples anglais de l'Amérique du Nord. Tous ces facteurs ont contribué à dégager fortement la personnalité canadienne-française; et, c'est ce que peut trop facilement oublier le peuple anglais qui, malgré une population deux fois plus forte, est loin d'avoir le même souci de sa solidarité nationale.

Nous avons donc deux nations au "sein d'un seul état". Et maintenant, un simple coup d'oeil jeté sur l'histoire de l'Europe moderne suffit pour nous convaincre que les chocs entre différentes races peuvent parfois avoir des conséquences inattendues. C'est si facile de donner libre à des passions dangereuses. N'est-ce pas pour cette raison que nos hommes d'Etat et nos citoyens ont dans notre pays de si lourdes responsabilités? La tentation peut venir à toute heure de jouer avec le feu. Ainsi, nous ne connaissons jamais assez bien

LA LEGISLATURE PROVINCIALE

LE PREMIER MINISTRE FAIT UNE REVUE DE LA SITUATION POLITIQUE

Fredericton, 9 avril. — L'hon. P.-J. Veniot a fait ce soir une revue générale de la situation financière de la Province dans son discours sur le budget. Le Premier Ministre est toujours éloquent, mais aujourd'hui, il le fut encore plus que d'habitude en faisant l'examen des arguments et des critiques de ses adversaires.

M. Veniot a la facilité de faire une analyse toujours claire et précise des chiffres. Il le démontra une fois de plus cet après-midi lorsqu'il prit exception aux allégations de l'Opposition en rapport avec les responsabilités concernant l'augmentation de la dette provinciale.

En déduisant les obligations contractées par l'ancien gouvernement se montant à plus de \$1,000,000 en considérant les dépenses pour le Hydro comme un intérêt comportant certaines obligations, le tout à part du montant dépensé pour le Valley Railway, la seule augmentation considérable de la dette fut environ \$1,800,000 dépensés sur les routes fédérales et environ trois millions et demi sur points permanents.

Le Premier Ministre se déclara fermement en faveur de la prise en possession du Valley Railway par le gouvernement fédéral et est d'opinion qu'il n'y aurait aucune difficulté en ce sens si l'embranchement proposé par le gouvernement fédéral est construit jusqu'à Vanceboro.

Référant aux pouvoirs d'eau, le Premier Ministre dit: "Je veux dire à cette Chambre et à la Province que le gouvernement du jour ne donnera absolument aucune considération à ce que ces pouvoirs soient développés ou possédés par des compagnies privées. Notre politique est de développer les pouvoirs du Grand Sault et rien de la part de l'Opposition nous induira à changer notre politique".

Les références du Premier Ministre aux accusations contre l'ad-

la genèse et le développement de, notre double nationalité, de ce problème qui est et sera probablement le plus passionnant de notre pays.

LE TRAITE DE PARIS

Allons aux origines de notre pays pour nous rappeler que les Français ont vécu au Canada deux fois plus longtemps que les Anglais. En effet, le Traité de Paris, qui céda le Canada à la Grande-Bretagne, est juste à mi-chemin entre la fondation de Québec en 1608 et la fin de la "grande guerre" en 1918.

Ce Traité de Paris mit l'Angleterre en présence d'un problème nouveau et des plus importants. Jusque-là, l'empire s'était toujours développé par des moyens pacifiques et par la colonisation plutôt que par la conquête. Et tout à coup, il se trouva en possession d'un immense territoire. Ce qui ajoutait à la difficulté, c'est que ce territoire était depuis longtemps découvert et colonisé par une autre grande nation européenne, surtout quand cette nation pouvait elle-même se réclamer d'une civilisation aussi ancienne sinon plus que celle de l'Angleterre. Que faire de ce territoire et de ses habitants? Le problème était difficile à résoudre; il ressemblait fort à celui qu'on avait dû régler lors de l'acquisition de l'Acadie, cinquante ans auparavant. L'Angleterre ne sut que faire et brouilla le problème; faillit pas répéter les fautes du passé, et le désir des autorités britanniques était de donner à cette colonie ancienne nouvellement acquise importance, car elle touche au fond même du dualisme d'aujourd'hui. Il est bon, pour nous éclairer, d'étudier tant soit peu les conditions de l'époque. A la conquête, il y avait à peu près au Canada 70,000 Canadiens-Français. Tous pouvaient retourner en France car le Canada aurait souffert de la dépopulation. Mais c'était trop attirer des colons de langue anglaise. Aussi le gouvernement ordonna de publier leur mise en vente dans les vieilles colonies. Ainsi fut évité aucun mouvement sérieux ne se dessina; les années s'écoulèrent et canadienne. Les seuls Anglais qui vivaient au Canada faisaient partie de la garnison ou appartenaient à ces centaines de marchands canadiens restés toujours une colonie française sous la domination française. Cependant, il ne faut pas oublier qu'au cours de la domination Française d'Europe étaient des ennemis traditionnels; les Anglais et les vint à se déclarer, et le Canada, peuplé de Français, pouvait échapper à l'empire britannique. Que faire alors? Une seule chose: déléguer les Canadiens-français de leur ancienne allégeance. Et les Français furent donc, comme avant la conquête, gouvernés en grande partie par le gouvernement et son conseil. On devait respecter leur religion, leur langue, leurs coutumes et même leurs lois; on se contenta d'introduire le droit criminel anglais, de beaucoup plus hu-

A suivre à la page 2

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège social: MONTREAL
Capital autorisé \$5,000,000.00
Capital payé et Réserve \$4,500,000.00
131 Succursales dans les Provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Edouard.

10.- Vous pouvez déposer vos argent toujours remboursables à demande et recevoir 3 p.c., d'intérêt l'an; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 31 mai et le 30 novembre de chaque année.
20.- En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argents confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces Messieurs examinent les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.
30.- Pour la commodité de tous, les dépôts de toutes sommes, depuis un dollar (\$1.00) sont acceptés au département d'épargne.
Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.
Succursale à Edmundston:
Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage.
F.-H. BOURGOIN, gérant local.

A LA CHAMBRE DE COMMERCE

Service quotidien de trains à passagers sur le C. N. R.

Une assemblée régulière de la Chambre de Commerce a eu lieu jeudi après midi, le 17 courant, dans le bureau de la ville sous la présidence du Dr. Laporte. Après lecture et adoption des minutes des assemblées précédentes (spéciales et de l'Exécutif), on vint aux affaires régulières et le Président informa la Chambre qu'au prochain changement des trains sur le C. N. R., nous aurions un service quotidien de trains à passagers avec Pullman entre Edmundston et Québec. On se rappelle qu'il y a quelque temps la Chambre de Commerce tenait une assemblée spéciale, à laquelle Monsieur Griffin, Surintendant était présent, dans le but de discuter la question du service de trains à passagers et de s'entendre afin d'obtenir un meilleur service. Le public appréciera: sans doute les efforts de Monsieur Griffin et de la Chambre de Commerce sous ce rapport.

La question du chemin de Campbellton revint de nouveau sur le tapis et le Secrétaire donna lecture des dernières correspondances échangées en rapport avec ce projet. L'honorable M. Dugal proposa alors secondé par M. T. Richards, Jr., que le secrétaire soit autorisé d'écrire au Gouvernement pour leur demander de bien vouloir nous informer lorsqu'ils voudront nous informer lorsque cette question viendra devant le cabinet pour étude et considération afin que notre Chambre puisse se faire représenter et expliquer nos raisons au Gouvernement avant que la question du tracé soit décidée d'une manière définitive.

On discuta ensuite la question du char de maille sur le C. N. R., et il fut proposé que l'on écrive au Maître Général des Postes pour lui demander de faire continuer ce char à Edmundston au lieu de le laisser à Monk. On décida aussi de soumettre cette affaire à notre député au fédéral, Monsieur Pius Michaud, afin qu'il nous accorde son concours auprès des autorités.

Le Dr. Laporte suggéra qu'il serait opportun pour la ville de faire faire des plaques indiquant le nom des rues, et de numéroter les maisons, ce qui serait sans doute une bonne amélioration. Il suggéra également que la ville devait faire placer aux limites de la ville et à différentes intersections des plaques indicatrices pour les automobilistes indiquant

NOUVELLE INDUSTRIE A EDMUNDSTON

Elle viendrait s'établir ici pour préparer les dormants de chemin de fer.

RUMEURS

Il n'y a rien d'officiellement annoncé, mais nous apprenons de Québec, de source bien informée qu'Edmundston serait sur le point de voir surgir une nouvelle industrie dans ses limites. M. Rudolph Boez, de Régina, Saskatchewan, connaissant les immenses réserves de bois franc qui existent dans cette partie du pays et sachant les nombreux avantages qu'Edmundston possède de comme site de développement pour cette industrie, se proposerait d'établir ici d'importantes usines pour la préparation des dormants de chemins de fer, semblables à celles que l'on opère avec succès dans la Colombie Anglaise.

M. Boez a découvert, dit-on, un procédé pour le traitement du bois nécessaire à la fabrication des dormants. La compagnie est entrée en pourparlers avec la Compagnie du Pacifique Canadien et les Chemins de Fer Nationaux, dans le but de s'assurer d'importants contrats. En plus des usines qui sont en opération dans la Colombie Anglaise et de celles projetées à Edmundston, ce serait l'intention de M. Boez d'en établir de semblables à Québec et à Howilton, Ont.

Outre la matière première, facile d'accès, que l'on trouve en grande quantité sur les parcours des chemins de fer qui convergent vers notre ville, cette industrie trouvera ici un site idéal pour l'établissement des usines et un point de distribution de première classe.

EXPOSITION

L'Exposition des Ouvrages faits par les élèves de l'École du soir, aura lieu vendredi soir dans la salle de Réception de l'École Publique. Les portes seront ouvertes aux visiteurs de 8 à dix heures. Bienvenue à tous.

la direction et la distance pour différents endroits, etc., comme la chose se voit ailleurs. Après discussion des affaires de routine la séance fut levée.

LE DUALISME CANADIEN

Suite de la page 1 L'ACTE DE QUEBEC

Ces dispositions provisoires devinrent permanentes 14 années après la conquête, et cela sous le titre d'Acte de Québec de 1774. Les Canadiens se réjouirent et cessèrent de craindre. On venait de leur donner un gouvernement en harmonie avec leur propre tempérament.

Au lendemain de l'Acte de Québec, la Révolution américaine vint mettre à une rude épreuve les possessions britanniques au Canada. Des agents américains pullulèrent dans les campagnes et semèrent d'étranges récits au milieu des pauvres habitants. Bientôt, l'ennemi mère-patrie, la France, vint seconder la Révolution américaine. Pourquoi les vaincus d'hier ne se sont-ils pas levés pour secouer le joug britannique et devenir le 14ème état de l'Union? Ils ne pouvaient pas choisir un moment plus propice; ils ne le firent pas cependant. Ici et là, de rares unités prêtèrent main-forte aux envahisseurs, mais le peuple resta en dehors du mouvement. Où trouver l'explication?... Dans la loyauté de la noblesse canadienne? Non, car la noblesse n'aurait pu se faire écouter. La réponse à l'énergie se trouve dans l'influence de l'Eglise catholique. L'Eglise savait gré au gouvernement britannique des libertés accordées, et s'efforça à l'heure du danger de maintenir les Canadiens dans le devoir. Si la hiérarchie catholique avait été hostile et avait prêché la révolte, on ne peut raisonnablement douter que le Canada aurait cédé devant la Révolution. Peut-être aujourd'hui, c'en serait fait à jamais de l'hégémonie britannique dans l'Amérique du Nord.

LA CONSTITUTION DE 1791

Après la Révolution américaine, 28,000 loyalistes vinrent s'établir en Nouvelle-Ecosse, et à peu près deux fois moins au Canada. Cette immigration modifia profondément l'avenir; depuis un quart de siècle, le Canada était français, et maintenant il allait aussi devenir anglais. L'Acte de Québec perdit son opportunité et une nouvelle réglementation s'imposait. Aussi Pitt et ses ministres mirent-ils plusieurs années à préparer une autre forme de gouvernement qui devait respecter le principe des deux nationalités. Ce fut l'Acte constitutionnel de 1791. Les Français étaient encore six fois plus nombreux que les Anglais; ce qui rendait toute solution assez embarrassante. Mais par bonheur, les Anglais avaient colonisé la partie ouest du Canada; on n'eut qu'à diviser le pays en Bas et Haut-Canada. Le but de la division était de donner à chaque race, anglaise ou française, son autonomie propre. Les Anglais dans le Haut-Canada eurent leur Eglise et leurs lois. Dans le Bas-Canada, les Français purent aussi jouir de leurs propres lois et leur religion. Et comme tous les Anglais demandaient un gouvernement représentatif, on le leur accorda, mais en même temps, on dut en justice faire la même largesse au Bas-Canada.

LES CONFLITS DE RACE SOUS LA CONSTITUTION DE 1791

Il est bon d'étudier maintenant la situation du Bas-Canada, où devaient bientôt éclater les pires conflits de race. Les Français étaient à cette époque 120,000 et la petite minorité anglaise comptait 5,000 âmes. C'était là le point noir. Les Anglais avaient désiré une assemblée représentative, et comme résultat, ils se voyaient noyés au milieu d'une chambre-française. La peur d'être baillonnés par la puissante majorité française les troubla; ils changèrent de conduite, ils s'engagèrent dans une politique ouvertement anti-française et devinrent le parti tory ou officiel. Ils réussirent à avoir la complicité du gouvernement, à occuper le conseil exécutif (ou cabinet) et à se faire donner la majorité dans le conseil législatif (ou sénat). Ils allèrent jusqu'à vouloir contrôler l'assemblée, mais ce fut un échec et pour cause! Enfin parvenus au pouvoir, ils s'empressèrent de combattre ce qu'ils soutenaient hier, c'est-à-dire, le gouvernement par le peuple. Leur politique anti-française s'est personnifiée dans l'homme qui fut probablement le plus puissant de leur parti: Herman Ryland. Sa règle de conduite n'était un mystère pour personne; il voulait angliciser les Canadiens-français et les contraindre à apprendre la langue du vainqueur. Il était aussi un ennemi inflexible de la religion catholique et le partisan le plus acharné de la main-mise de l'Etat sur l'Eglise. D'ailleurs, les intérêts économiques différents mettaient les Anglais en conflit avec les Français, car les premiers voulaient le libre-échange et la taxation des seules classes agricoles. Ce qui rendait ces conflits plus aigus, c'était chez le vainqueur, le sentiment intime que ses droits devaient prévaloir sur ceux du vaincu.

DECEPTION DES CANADIENS-FRANÇAIS

Quelle était, au vrai, la situation des Français? Ils avaient connu le bonheur sous le régime précédent, qui sans doute ne leur avait pas donné le droit de contrôle, mais avait toujours respecté leurs intérêts. On venait de leur donner un instrument nouveau: le droit de voter les projets de loi. Parce que c'était nouveau, ils ne se rendirent pas bien compte tout d'abord des résultats réels. Mais quand ils ouvrirent les yeux, ils se virent plus malheureux qu'auparavant. Leur Chambre était mise en échec par le Conseil législatif anglais, et le gouvernement, autrefois sympathique, était devenu la chose de la minorité anglaise, si hostile à leur langue, à leur religion, à leurs intérêts économiques et si prédisposée à les traiter en peuple vaincu. L'indignation se fit naturellement jour en eux et ils se préparèrent à la lutte pour leur existence.

L'OUVERTURE DES HOSTILITES

C'était dans le Bas-Canada le conflit ouvert entre les Français et les Anglais. Nous pouvons regretter la chose mais non la blâmer, car des deux côtés on fit ce qui était très naturel; on se laissa aveugler par une crainte réciproque et la lutte devint impitoyable. Chaque peuple combattait pour sa survivance. Et dans cette lutte, les Anglais, les conquérants avaient sans doute la minorité, mais ils possédaient le pouvoir, tandis que les Français, les anciens habitants du pays, avaient une très forte majorité et une voix délibérative mais aucune part au gouvernement.

La tension était telle qu'un rien suffisait pour déclencher la lutte. Le premier choc eut lieu en 1801, quand les Anglais établirent, sous le nom d'Institution Royale, un système d'éducation sous le contrôle de l'évêque protestant anglais de Québec. Le but était d'imposer la langue anglaise aux Canadiens-français. Le projet échoua, car les Français n'en voulurent pas entendre parler. Cinq ans plus tard, la lutte commença pour tout de bon; ce fut à l'occasion d'un projet de loi. Il s'agissait d'imposer des taxes qui permettraient de construire des prisons à Québec et à Montréal. Les Anglais voulaient l'impôt sur la propriété, et les Français, pour sauvegarder les intérêts agricoles demandaient des impôts sur les marchandises. Le Conseil accepta le projet de loi; restait donc aux Anglais la seule espérance d'un veto du gouverneur. Son refus mit le feu au poudre et amena l'explosion. Le périodique anglais, le "Quebec Mercury" écrivit immédiatement: "Cette province est trop française pour une colonie britannique... Quarante-cinq ans de possession suffisent amplement pour en faire maintenant une province anglaise". Les Français répondirent à ce défi par la fondation du "Canadien" avec la devise: "Nos institutions, notre langue et nos lois". C'était la guerre ouverte. Français et Anglais se fuyaient; la paix fut impossible pendant un bon demi-siècle. La machine gouvernementale était désarmée.

LES LUTTES PARLEMENTAIRES

Pendant cette longue période qui va de 1800 à l'insurrection de 1837, à suivre à la page 3

A LA LEGISLATURE PROVINCIALE

Suite de la première page du congrès de l'Association Canadienne des Bonnes Routes, lequel doit avoir lieu à Saint-André-sur-Mer, Nouveau Brunswick, les 24, 25, 26 et 27 juin prochain. Une autre conférence interprovinciale aura lieu pendant la durée de ce congrès, dans le but de discuter à fond, d'autres sujets concernant la voirie, tels que le système de comptabilité, les records du coût de construction et d'entretien, les modes d'administration, et autres questions analogues tendant à donner plus de satisfaction à ceux qui paient ces routes et les utilisent.

Les résultats obtenus à la conférence de Winnipeg n'ont pas encore été dévoilés au public, afin de permettre aux délégués de faire rapport à leurs gouvernements respectifs et de connaître quelle attitude ils prendraient sur les questions alors convenues. Le secrétaire de l'association, M. Geo. A. McNamee, de Montréal, a maintenant reçu des messages de pratiquement toutes les provinces, qui approuvent le projet et, dans maints cas, on mentionne le fait que ces nouvelles enseignes vont être mises en opération incessamment. Toutes les provinces de l'Est ont adopté ces symboles uniformes, de même que plusieurs qui sont à l'Ouest.

En somme, les symboles uniformes qui ont été adoptés sont les suivants: Angle droit tourné vers la gauche, partie supérieure terminée en pointe de flèche, pour indiquer un tournant brusque à gauche; Angle droit, tourné vers la droite; tournant brusque à gauche; Flèche courbée du côté gauche, courbe à gauche; courbe à droite; le signal en forme de "T", dont les deux extrémités sont terminées par des pointes de flèche indique l'extrémité d'un chemin. Le signal en forme de "S" renversé dont la pointe supérieure est tournée à gauche, indique une courbe vers la gauche, et, enfin, le signal en forme de "S" régulier, pointe supérieure en pointe de flèche, indique une double courbe à droite.

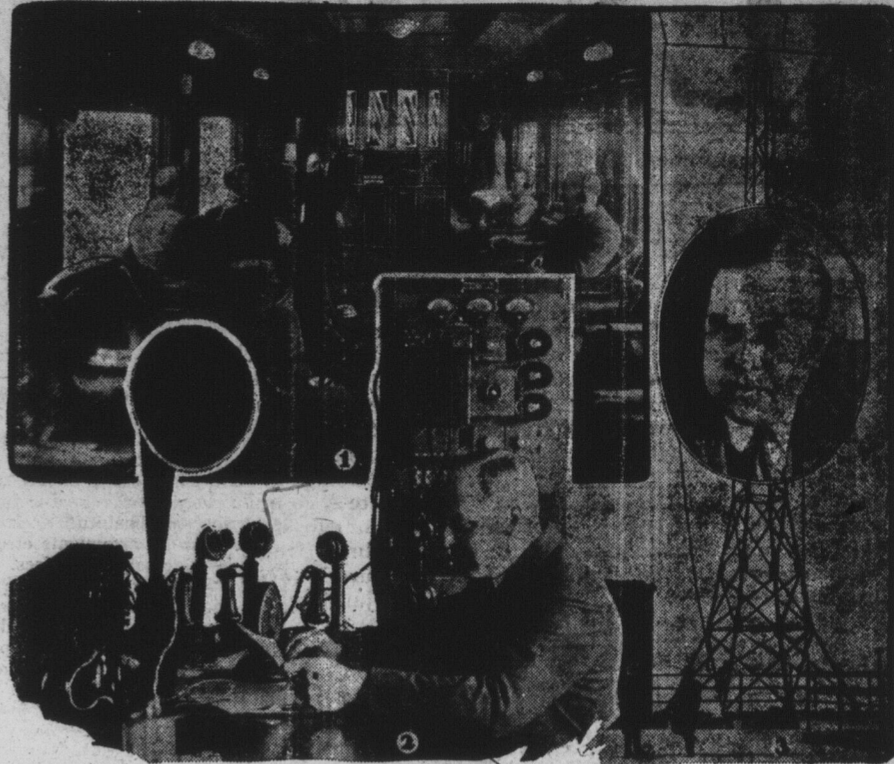
Ces symboles seront peints en noir, sur fond blanc. Les enseignes auront deux pieds de haut par lieux de large. Les symboles n'auront pas moins de trois pouces de large, à la base, et se termineront en pointe de flèche. Les enseignes seront installées sur des poteaux de manière à ce que le bas ne soit pas à moins de 5 pieds du sol et pas plus de 6 pieds et 6 pouces. Toujours d'après l'entente, ces signaux devront être placés à une distance de 300 pieds du point de danger, excepté dans les cas où les environs ne le permettent pas, alors ils seront placés à pas moins de 300 pieds du point dangereux. Toutes ces enseignes seront installées à la droite de la route, faisant face au trafic, en angle droit avec la route et le plus rapproché possible de la chaussée.

Aux endroits où il est nécessaire d'avertir les véhicules approchant un pont peu étroit que la route elle-même, et autres endroits ou un avertissement est nécessaire, les mots "Narrow Bridge" prendront la place des symboles. La conférence s'est également prononcée en faveur de peindre une ligne blanche de 4 pouces de largeur en plein centre des routes à surface dure, sur toute la longueur des courbes, pour aider au trafic à conserver la droite du centre de la chaussée, tout particulièrement le soir, et de cette façon, contribuer à réduire le nombre des accidents.

Une autre résolution importante a été que seules, les enseignes de directions et indiquant le danger, qui sont approuvées par le gouvernement provincial, pourront être utilisées sur les routes et boulevards extérieurs des villes et villages, ainsi que dans les rues ou chemins de municipalités qui font partie ou conduisent à ces grandes routes de communication. La coopération de ces villes et villages sera demandée afin d'aider à rendre parfaitement uniforme l'installation des divers signaux pour le trafic.

La mise en force de ces règlements sera certainement une amélioration considérable qui servira à promouvoir le tourisme d'une province à une autre et, en plus, elle permettra aux autorités qui ont charge de la voirie, de faire disparaître un nombre considérable d'avis contradictoires et inutiles que l'on rencontre actuellement sur la plupart de nos routes les plus fréquentées.

Le Poste de Radio le plus puissant du Canada



Depuis plus d'un an, les activités du Chemin de fer national du Canada dans le domaine de la radiotéléphonie couvrent un champ très vaste et rencontrent des succès signalés. Nous pouvons affirmer que la part prise par notre grand réseau national au développement du radio a donné une impulsion nouvelle à cette science si populaire. Le Chemin de fer national du Canada commença par expérimenter sur ses trains transcontinentaux, le transfert par radio des concerts et des nouvelles. Ce fut un tel succès que le réseau fut installé en permanence des postes récepteurs sur ses trains transcontinentaux. C'est le seul chemin de fer au monde, à l'heure actuelle, qui possède ces installations. Pendant quelques temps le Chemin de fer national du Canada transmit ses programmes de postes indépendants dans l'Est du Canada; puis il décida de construire son propre poste émetteur, et le 27 février de cette année, Sir Henry Thornton, président du Chemin de fer national du Canada, faisait l'inauguration solennelle du poste C.K.C.H. à Ottawa.

Depuis l'inauguration de ce nouveau poste, le plus puissant du Dominion, le Chemin de fer national du Canada s'est entendu avec cinq autres postes émetteurs dans l'Ouest pour transmettre des concerts et des nouvelles à ses trains et au public en général, tous les après-midi et tous les soirs. Ces postes, avec celui d'Ottawa et les trois de Montréal, donnent au Chemin de fer national du Canada la plus importante chaîne de postes émetteurs non commerciaux dans le monde. Les photographes ci-dessus illustrent quelques-unes des activités du Chemin de fer national du Canada dans le domaine de la radiotéléphonie. Le Numéro 1—montre des voyageurs sur un train du réseau écoutant un concert de radio en route. No 2—M. Tom Moore, représentant des ouvriers sur le bureau de direction du Chemin de fer national du Canada, parlant au microphone du poste de réseau à Ottawa. No 3—L'une des tours d'éclair qui portent les antennes du poste C.K.C.H. sur le toit de l'édifice Jackson, à Ottawa. Dans le médaillon: est la photographie de M. W. H. Swift, jr, ingénieur de radio du Chemin de fer national du Canada, qui dirige le service de radiotéléphonie du réseau.

Carnation Milk

"From Contented Cows"

Vingt-Cinq Ans de Meilleure Cuisine

DEPUIS vingt-cinq ans l'étiquette Carnation a fourni aux ménagères un approvisionnement de lait très pur et très commode:

Le Carnation est tout simplement du pur lait frais évaporé au double de sa richesse et tenu sain par la stérilisation.

Servez-vous du Carnation à la place de la crème pour le café ou sur les céréales et les fruits. Employez-le dilué dans le thé (une partie de Carnation pour trois parties d'eau).

Si vous voulez du lait de consistance naturelle pour la cuisine en général, ajoutez un peu plus d'une égale partie d'eau. Commandez plusieurs gros bidons (16 onces) ou une caisse de 48 bidons chez votre épicer. Demandez-nous par écrit un exemplaire de notre livre de 100 recettes vérifiées.

Produit au Canada par la
CARNATION MILK PRODUCTS COMPANY, LIMITED
ATLHER ONTARIO

Cheva
bonne
au mil
et aut
cher.
repe
pour n
Je
vaux q
prendre
UN CH
Une Pa
Une Pa
Un JOI
Une JO
Un CH
Deux J
Un JOI
Ce
hallages
du print
Vot
tez je vo
J
Edmu
Si No
Une
Vou
une plun
tion qu'
une fem
drons un
vons les
rique, do
très bon
Plusieurs
populaire
ST
LES
EDM
Notre devise
Les meilleures d

HOTEL A VENDRE

Ce magnifique Hotel est à vendre à de bonnes conditions. Situé au centre de la ville, au milieu des magasins, pharmacies, garages et autres places d'affaires. 30 chambres à coucher. L'intérieur de cette bâtisse vient d'être repeint et tapissé à neuf. Comprend deux loyer pour magasin ou bureau, attachés à l'hotel.

S'adresser à: HOTEL ROYAL AURELE BOUCHER, Edmundston, N. B.

Chevaux! Chevaux!! Chevaux!!!

Je viens de recevoir très joli lot de chevaux qui sont tous en bonne santé et prêts à prendre l'ouvrage.

- UN CHEVAL GRIS PESANT 1400 livres. Une Paire de CHEVAUX GRIS 5 ans au printemps, Pesant 2900 livres. Une Paire de CHEVAUX ROUGES (Belge) 5 ans, Pesant 2775 livres. Un JOLI CHEVAL ROUGE 5 ans 1575 livres. Une JOLIE JUMENT BRUNE 5 ans 1400 liv. Un CHEVAL et une JUMENT 1200 chacun, de deuxième main. Deux JOLIES JEUNES JUMENTS (Trotteur) 1000 et 1050 livres. Un JOLI CHEVAL AMBLEUR 1100 livres.

C'est le temps d'acheter pour finir vos hallages d'hiver et être prêt pour les ouvrages du printemps. Votre visite est sollicitée, et si vous achetez je vous garantis satisfaction.

J. W. HALL Edmundston, N.B.

Si Nous Vous Donnions Une Plume-Reservoir

Vous l'accepterez avec plaisir parce qu'une plume-réservoir est la plus belle acquisition qu'un garçon ou une fille, un homme ou une femme puissent désirer. Nous vous en vendons une, et une bonne, car en effet nous avons les meilleures plumes fabriquées en Amérique, dont la qualité et l'aptitude à donner un très bon service est universellement reconnues. Plusieurs différents modèles et toutes aux prix populaires.

à la Pharmacie NYAL

STEVENS BROS

LES PHARMACIENS DE CONFIANCE EDMUNDSTON, N. B.

Notre devise: Les meilleures drogues

Votre désir: Les bas prix

Les hommes rassemblent leurs forces et ils font des prodiges; que ne feraient-ils pas s'ils voulaient unir leurs cœurs?

Le plus pauvre écrit que défend les idées éternelles pèse plus devant Dieu que le volume à succès que n'attachent les mains impures du monde. Pierre-L'Ermitte.

LE DUALISME CANADIEN

Suite de la page 2

1837, plusieurs gouverneurs vinrent user leur diplomatie pour régler cette situation désespérée. Sir James Craig fut un des tout premiers; c'était un vieux tory inflexible qui avait vécu et vieilli dans l'armée. Il fonda sur les adversaires, ce qui n'est par toujours la meilleure manière de les amadouer. Impatient de la conduite de l'Assemblée qui s'obstinait à discuter avec le Conseil, il commença par la réprimander et finit par la dissoudre. Il espérait en imposer à l'opinion publique et obtenir ainsi une Chambre plus conciliante; il ne réussit qu'à irriter les esprits et à avoir une assemblée plus hostile. Craig dans sa colère la renvoya il s'en prit aussi au "Canadien", l'organe du parti populaire. Sous prétexte de trahison, il fit emprisonner les propriétaires et beaucoup d'autres citoyens. Le seul résultat fut l'élection de députés qui étaient sous le coup de condamnation et même d'emprisonnement. La santé du gouverneur se brisa dans la lutte, et après quatre ans, il dut se retirer. Il n'avait fait qu'aggraver le mal et le rendre chronique.

Nous ne suivrons pas en détail toutes les autres administrations; le travail serait trop long et n'apporterait guère plus de clarté. Des gouverneurs montraient plus de tact; d'autres réussissaient davantage. Parfois, une détente se produisait, mais à tout prendre, les difficultés ne faisaient qu'augmenter, et avec les années grandissait aussi l'amertume. Les deux partis montraient plus d'acharnement que jamais, et faisaient appel à une plus grande violence de langage. Ceci est vrai surtout du Français qui dit d'ordinaire plus qu'il ne veut, pendant que l'Anglais fait plus qu'il ne dit. Voilà ce qui les différencie. Les Français cherchèrent à se protéger en obtenant le contrôle du gouvernement et la punition des principaux chefs ennemis. Pour obtenir le contrôle, ils firent valoir la puissance de l'argent et voulurent avoir une Chambre supérieure élective. Pour faire des exemples, ils attaquèrent et accusèrent les deux chefs de justice, qui étaient les adversaires les plus avérés du nom français et de l'Assemblée. Le Conseil Privé refusa de condamner les accusés; les Français en conclurent qu'il n'y avait plus rien à espérer en la justice de l'Angleterre et demandèrent pour leur future Chambre supérieure, un plein pouvoir de mettre en accusation les officiers publics.

LE PROJET D'UNION DES DEUX CANADAS

Les Anglais comprirent bien que leur situation pouvait devenir périlleuse, et dès 1810 ils cherchèrent comme le seul moyen de dominer les Français l'union avec le Haut-Canada. Ils réussirent si bien qu'en 1822 le gouvernement anglais introduisit le projet de loi pour réunir les deux provinces. Une clause spéciale qui exigeait le cens électoral avait été insérée dans le simple but d'exclure de la nouvelle Chambre presque tous les Français. La langue anglaise devait être la seule langue officielle, et après 15 ans la seule langue des débats. Les autorités britanniques devaient nommer aux cures; on voulait aussi mettre fin au régime seigneurial. Ce projet de loi échoua et pour plusieurs raisons; la principale vint de l'opposition du Haut-Canada. Le but de l'Union n'était pas d'amener l'harmonie entre les deux nationalités, mais d'écraser une sous le poids de l'autre. Et dans le Haut-Canada, on craignait d'avoir le dessous, car les Français avaient encore pour eux une trop forte majorité.

L'INSURRECTION DE 1837

Les hostilités augmentèrent et toujours plus profond se creusa l'abîme entre les deux races. Chaque parti s'imaginait voir l'autre travailler à sa destruction. Des deux côtés, l'excitation était vive quand, en 1832, on se servit de troupes pour supprimer les émeutes politiques à Montréal. Aussitôt, Papineau protesta: "Craig s'était contenté d'emprisonner les Canadiens, mais Aymer vient les fusiller en pleine rue". L'idée de la révolte germa alors dans les esprits, et bientôt quelques fanatiques anglais et français firent de la milice sans se voir inquiétés. Les Américains avaient inauguré leur révolution par la Déclaration de l'Indépendance; les Français entreprirent la leur par la Déclaration des Droits de l'homme. Pour les imiter, l'Assemblée du Bas-Canada en 1834 publia ses 92 Résolutions. Une commission britannique vint enquêter dans le but de résoudre le problème. Les espérances françaises ne s'élevèrent que pour s'évanouir; car bientôt, la Commission se décida contre les Canadiens-français. L'impatience des trente dernières années était plus difficile que jamais, et la Révolution de 1837 en fut le résultat.

Cependant, pour celui qui veut bien juger l'insurrection de 1837, il doit se garder d'oublier trois choses. Premièrement, il y eut dans le même temps une assemblée insurrection dans le Haut-Canada, et Papineau mérita autant que William Lyon Mackenzie le titre de héros et de martyr. Deuxièmement, comme dans le Haut-Canada, ce n'est pas le peuple, mais seulement une poignée de Canadiens qui y prirent part. On ne peut penser sans frémir à ce qui serait arrivé, si les Français s'étaient révoltés en masse; ils étaient alors aussi nombreux que les Anglais dans les deux Canadas réunis. Troisièmement, l'Eglise de Rome, bien loin de vouloir se venger des violentes attaques de la minorité anglaise et de favoriser l'insurrection, réprima énergiquement le mouvement. La rébellion mit encore plus de haine dans les esprits. Cependant, ce ne fut pas sans un peu de bien; elle nous montra ce que valait le système de gouvernement qui avait rendu possible cette tragédie. Lord Durham fut alors envoyé en Canada.

LE RAPPORT DE LORD DURHAM

La mission de Durham fut comme l'aurore d'un nouveau jour dans les affaires coloniales, mais les Français n'avaient pas les mêmes motifs que les Anglais de se réjouir. Durham prêcha sans doute le gouvernement responsable, mais il exclut les Canadiens-français de son évangile de salut. Il les comparait à l'eau d'une rivière qui en cherchant à remonter le courant, s'évapore et disparaît avec le temps. Lui-même chercha à précipiter la disparition du peuple canadien-français. Pour expliquer sa manière de voir et de faire, il faut se transporter à l'époque où il écrivit. Le nationalisme avait déjà provoqué des heures difficiles en Europe, mais ses plus profondes manifestations devaient se produire dans la suite. Ainsi, Durham, privé de l'expérience qu'aurait pu lui fournir l'histoire européenne de la fin du XIXème siècle, ne put prévoir ce qu'avaient d'inctif et de vivace les poussées du sentiment national.

L'ACTE D'UNION DE 1840

Le premier résultat de la mission de Lord Durham fut l'Acte d'Union de 1840, qui réunissait les deux Canadas en un seul corps politique. Ce fut un terrible choc pour les Français, car le but avoué de ce projet était de les écraser sous le poids des Anglais du Haut-Canada. On venait de réaliser le rêve de 1822. Naturellement, les Français s'étaient multipliés, mais il y avait encore équilibre entre les deux races. Les Français, alors la bonne moitié de la population,

A suivre à la page 5

AU FOYER

SOIR

Lasse, la Nature s'endort Pleine d'amour et d'harmonie; Et son immense écharpe d'or Flotte sur la pleine infinie Dans les feuillages, pas un chant, Pas un bruit; tout se tait, tout sent Monter en soi la douce emprise Du soir comme un parfum qui grise.

Le Couchant s'emplit de rougeurs; On dirait un amphithéâtre Sans fin où des gladiateurs Croisent le fer opiniâtre. Les monts accoudés dans les champs Paraissent au loin des géants, Méditant au sein du silence Des projets affreux de vengeance!

Au baiser du soir langoureux La fleur tend sa lèvre sauvage; L'arbre, au bord du chemin poudreux, Traîne sur l'herbe son ombrage; Le cteau brunit ses contours; Et le hameau se remplit d'amours Et déjà le soleil commence A clore sa paupière immense!

Marcel Gélinas, E.E.D.

"Le Quartier Latin".

J'AI LES PIEDS GELES!

—Il y a eu, hélas, beaucoup de poilus dans ce cas... Madame.

—Oh! ce n'est pas la même chose...

—J'incline à le croire... Ainsi... ça n'ira pas jusqu'à l'amputation?

—Vous raillez... Avouez cependant que c'est insupportable...

—? ? ?

—Mais oui, des sermons, tous les jours, des sermons!

—Merci!... Cependant, je pourrais insinuer que les sermons ne s'adressent pas aux pieds... Ils sont généralement destinés à la tête...

—Assez de grâce! Vous me faites trépigner...

—Des pieds!... Parfait, c'est un des moyens de les réchauffer...

—Décidément, vous ne voulez rien comprendre!

—C'est cela, je suis à pied?

—Non, Monsieur l'abbé, vous ne voulez pas comprendre... vous éludez systématiquement la réponse aux protestations qui sont sur toutes les lèvres, contre vous... contre cette habitude, enfin, de parler à tout propos et à toutes les messes!

—Remerci... pour l'appréciation... plutôt froide!

—Mais oui... froide, car, en définitive, il n'est aucun besoin, en plein hiver, d'allonger la messe de dix minutes, pour nous dire des choses que l'on connaît depuis qu'on marche tout seul!

—Voulez-vous me permettre une question?

—Comment donc! Monsieur l'abbé, je n'attends que cela...

—Avez-vous bon estomac?

—Déplorable! cher Monsieur.

—Alors... ne mangez jamais!

—? ? ?

—J'ai dit: jamais... au grand jamais car, pas de digestion, pas de fatigue, et dès lors: pas de souffrances...

—Ce n'est pas sérieux... Vous savez bien qu'il faut vivre... Je suis d'ailleurs un régime très doux...

—Pâtés, purées, légumes cuits etc., etc., Voyez feu Doyen.

—C'est cela.

—Et vous vivez, Madame pour le plus grand bien de vos proches et... de vos auditeurs; car, à mon tour, j'ose vous dire que depuis dix minutes je vous écoute... Vous êtes tellement intéressante! Enfin... je m'instruis!

—Oh! si peu...

—Mais si, Madame, je m'instruis de l'inconscience humaine.

Comment!... Malgré votre mauvais estomac, qui doit souffrir à chaque digestion, même légère, vous vous asseyez trois fois par

jour à votre table... sans compter le "five o'clock", afin de pouvoir vivre ou moins vivre... Et vous protestez parce que vous devez vous assoir... assez confortablement d'ailleurs, et les pieds sur les barreaux de la chaise d'en face, pour prendre pendant dix minutes petites la nourriture spirituelle de toute une semaine!... A mon tour, je pourrais vous dire que... ce n'est pas sérieux... Et puis... autre chose: Pourquoi le mois dernier, ne m'avez-vous pas refusé pour le "Denir du Culte"... pourquoi, au contraire, avez-vous été d'une courtoisie parfaite... d'une générosité qui n'avait d'égale que votre bon accueil?... Oui, pourquoi avez-vous aidé à faire vivre votre bourreau?... car, c'est bien cela... Je suis votre bourreau, puisque je contribue, par ma parole, à vous refroidir les pieds...

—Est-il possible! —Eh bien! oui, j'attaque, à mon tour... Je vous fais mettre les pieds dans le plat... dans le plat de votre inconscience... car, Madame vous êtes une chrétienne... vous avez, dès lors, besoin de Dieu, de le connaître pour l'aimer davantage... pour accomplir vos devoirs... pour savoir, enfin, pratiquer les sacrifices nécessaires à toutes vie chrétienne et suivre l'exemple du Grand Sacrifice... de Celui qui, Lui aussi, a eu "froid" par amour pour nous et qui a parlé... parlé sans cesse... et qui nous a dit, à nous prêtres: "Allez et enseignez..." "Enseigner", c'est notre "devoir"; notre grand devoir... Saisissez-vous, Madame?

—Si je saisis!... ou plutôt si je suis saisis, car nous paraissions d'un convaincu!... —Je parais, et je suis, Madame... et je voudrais que vous compreniez une fois pour toutes, ce double devoir du prêtre et du fidèle: parler et écouter... Ecouter, avec cette résignation volontaire, à défaut de ce désir de la vérité que possèdent actuellement nombre d'âmes... écoutez, parce que nous avons besoin de la parole de Dieu... même en hiver, et qu'il n'y a pas un dogme et une morale pour chacune des quatre saisons de l'année, mais pour toutes les saisons... sans compter l'Eternité!

—Monsieur l'abbé... j'essaierai de me résigner. —C'est cela... je me résigne bien, moi, à attendre la fin d'un morceau d'orgue qui prolonge mon jeûne... il est vrai que c'est de la musique signée!... et... depuis un quart d'heure, j'attends cette bonne parole de vous... les pieds déles, mois aussi!... —Vous êtes un peu méchant, Monsieur l'abbé, mais vraiment, on ne saurait trop... —M'en vouloir?... Merci, et sincèrement, cette fois... Et puis, patientez quelque peu, Madame; après la baisse du charbon, on fera chauffer les barreaux de chaise!...

Déjeuné

ON DEMANDE DES HERITIERS

L'on est à la recherche d'héritiers, par tout le monde entier. Plusieurs personnes qui, aujourd'hui vivent pauvrement, sont en réalité riches et ne le savent pas. Vous pouvez probablement être une de ces personnes.

Envoyez immédiatement et demandez le livre index "Missing Heirs and Next of Kin", contenant une liste authentique des héritiers absents et les propriétés qui ont été annoncées, dans le monde entier. Cet Index contient des milliers de noms qui ont apparu dans les journaux américains, Canadiens, Anglais, Ecossais, Irlandais, Allemands, Français, Belges, Suédois, Indiens, et autres, insérés par des avocats, exécuteurs testamentaires, administrateurs. Il contient aussi une liste des Cours de Chanceries Anglaises et Irlandaises et une liste de dividendes non réclamés de la Banque d'Angleterre. Votre nom ou celui d'un de vos ancêtres peut être sur la liste. Envoyez un piastre (\$1.00) immédiatement pour ce livre.

INTERNATIONAL CLAIM AGENCY Dept., 590 PITTSBURGH, PA., U.S.A.

Si vous rencontrez un homme qui possède un esprit droit, un âme qui ne craint pas le sacrifice, et un cœur qui sait pardonner, vous êtes en face d'un être de choix.

Une jeune fille demandée en mariage par un agent de change et un médecin, n'a plus qu'à choisir la bourse ou la vie.

Prier, c'est quitter la terre.

NOTICE OF SALE

To Apollinaire Bouchard, of the Parish of Saint Jacques, in the County of Madawaska and Province of New Brunswick, farmer and Anna, his wife, of the same place, and Beloni Clavette, of the Town of Edmundston, in the County of Madawaska and Province of New Brunswick, and all others whom it may in any wise concern.

NOTICE is hereby given that and by virtue of a power of sale contained in a certain Indenture of Mortgage bearing date the eleventh day of April, A. D. 1922 made between the said Apollinaire Bouchard, and Anna, his wife, of the one part and Michel Bouchard, Photographer, of the Town of Van Buren, in the County of Aroostock, in the State of Maine, one of the United States of America, of the other part, which said Indenture of Mortgage was duly recorded in the office of the Registrar of Deeds and Wills in and for the County of Madawaska, on the 12th day of April, A. D. 1922, in Book J-3, at pages 173-177, and being number 22676 of the said Madawaska County Records.

TOGETHER with all the buildings, appurtenances, and improvements thereunto belonging and appertaining. Dated the 1st day of April, A. D., 1924.

JOSEPH TETU, Mortgagee.

TOGETHER with all the buildings, appurtenances, and improvements thereunto belonging and appertaining. Dated the fourteenth day of April, A. D. 1924.

Michel Bouchard, Mortgagee.

Albert J. Dionne, Solicitor for Mortgagee.

NOTICE OF SALE

To Eloi Jalbert, of Anderson, Siding, in the Parish of Grimmer, in the County of Restigouche, in the Province of New Brunswick, Fer, and Georgina, his wife, and to all other whom it may in any wise concern.

NOTICE is hereby given that under and by virtue of power of sale contained in a certain Indenture of Mortgage bearing date the first day of November, A.D. 1917, made between the said Eloi Jalbert, and Georgina, his wife, of the one part, and Joseph Tétu, of Fraserville, in the County of Temiscouata, in the Province of Québec, Hotel-keeper and trader, of the other part, which said Indenture of Mortgage was duly recorded in the office of the Registrar of Deeds and Wills in and for the County of Restigouche, on the 10th day of November, A.D. 1917, in Book 'N-2' at pages 565-569, as number 16486 of the Restigouche County Records.

TOGETHER with all the buildings, appurtenances, and improvements thereunto belonging and appertaining. Dated the 1st day of April, A. D., 1924.

JOSEPH TETU, Mortgagee.

TOGETHER with all the buildings, appurtenances, and improvements thereunto belonging and appertaining. Dated the 1st day of April, A. D., 1924.

JOSEPH TETU, Mortgagee.

TOGETHER with all the buildings, appurtenances, and improvements thereunto belonging and appertaining. Dated the 1st day of April, A. D., 1924.

JOSEPH TETU, Mortgagee.

JOSEPH TETU, Mortgagee.

JOSEPH TETU, Mortgagee.

JOSEPH TETU, Mortgagee.

JOSEPH TETU, Mortgagee.

JOSEPH TETU, Mortgagee.

JOSEPH TETU, Mortgagee.

NOTICE OF SALE

To Charles A. Lavoie, of the Town of Edmundston, in the County of Madawaska, in the Province of New Brunswick, and Eugénie his wife, and all others whom it may concern.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that under and by virtue of a power of sale contained in a certain indenture of Mortgage bearing date the 26th day of July, A. D., 1920, and made between Charles A. Lavoie, of the Town of Edmundston, in the County and Province aforesaid, and Eugénie his wife, of the first part, and the Town of Edmundston, in the County of Madawaska aforesaid, as Town duly incorporated under the provisions of the Towns Incorporation Act of the Province of New Brunswick, hereinafter called the Mortgagee, of the second part, and registered in the office of the Registrar of Deeds in and for the County of Madawaska, in Book A-3, Number 2-0918, on pages 732-738 of Records, there will for the purpose of satisfying the money secured by the said indenture of Mortgage, default having been made in the payment of same, be sold at public auction in front of the Court House at the Town of Edmundston, in the County and Province aforesaid, on the 12th day of May next at the hour of ten o'clock in the forenoon, the lands and premises mentioned and described in the said indenture of Mortgage as follows, to-wit:

ALL that certain piece, parcel or lot of land and premises, situated, lying and being in the Parish of Grimmer, in the County of Restigouche, in the Province of New Brunswick, and bounded as follows:—

Beginning at a post standing on the eastern side of a reserved road at the northwest angle of lot number nineteen (19), in range sixteen (16), Hazen Settlement, thence running by the magnet of the year 1912, north degrees east fifteen chains to a post standing on the southern side of another reserved road thence along the same south 67 degrees east 67 chains and 25 links, thence south 23 degrees west 15 chains and thence north 67 degrees west 67 chains and twenty five links to the place of beginning. Containing 100 acres more or less and distinguished as lot number 20 in range 16 Hazen Settlement and granted to the said Eloi Jalbert by Grant number 27291, dated the 14th day of February, 1917.

TOGETHER with all the buildings, appurtenances, and improvements thereunto belonging and appertaining. Dated the 1st day of April, A. D., 1924.

JOSEPH TETU, Mortgagee.

JOSEPH TETU, Mortgagee.

JOSEPH TETU, Mortgagee.

JOSEPH TETU, Mortgagee.

JOSEPH TETU, Mortgagee.

JOSEPH TETU, Mortgagee.

JOSEPH TETU, Mortgagee.

MORTGAGE SALE

To Eddy Savage of the Parish of Saint Francis, in the County of Madawaska and Province of New Brunswick, Hotel-keeper, and TO ALL OTHERS WHOM IT MAY CONCERN.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that under and by virtue of a Power of Sale contained in a certain Indenture of Mortgage bearing date the 27th, day of August, A.D., 1917, and made between Eddy Savage as of the Parish of Saint Francis, in the County of Madawaska and Province of New Brunswick, Farmer, of the first part; and James Garrity as of the Parish of Baker Lake, in the County and Province aforesaid, Farmer, of the second part; and registered in the office of the Registrar of Deeds in and for the County of Madawaska, in Book 02, as number 17796, pages 261 to 263 both inclusive, there will be, for the purpose of satisfying the money secured by the said Indenture of Mortgage, default having been made in the payment of the same, sold at Public Auction, in front of the Court House, in the Town of Edmundston, in the County of Madawaska and Province aforesaid, on Saturday, the 17th, day of May, A.D., 1924, at the hour of eleven o'clock in the forenoon, the lands and premises mentioned and described in the said Indenture of Mortgage as follows: To-wit:—

ALL that certain piece, parcel or lot of land and premises situated, lying and being in the Parish of Saint Francis, in the County of Madawaska and Province of New Brunswick bounded and described as follows: To-wit: In front, by the River Saint John; on the upper side by land owned and occupied by one Thomas Tobin; at the rear, by the base line of the front lots; and on the lower side by land owned and occupied by one Joseph Dominiq.

TOGETHER with all and singular the buildings, improvements, privileges and appurtenances to the said premises belonging, or in any wise appertaining. Dated this 11th, day of April, A. D., 1924.

Max-D. Cormier, Solicitor for Mortgagee.

Max-D. Cormier, Solicitor for Mortgagee.

Max-D. Cormier, Solicitor for Mortgagee.

Max-D. Cormier, Solicitor for Mortgagee.

Max-D. Cormier, Solicitor for Mortgagee.

Max-D. Cormier, Solicitor for Mortgagee.

Max-D. Cormier, Solicitor for Mortgagee.

Max-D. Cormier, Solicitor for Mortgagee.

MARCHANDS !!

POURQUOI laisser profiter votre voisin de nos colonnes d'annonces, quand l'on vous offre le même avantage.

Annoncez!

L'annonce bien faite, et continue est le meilleur moyen que vous avez pour faire connaître à vos clients la marchandise que votre magasin renferme.

Le Madawaska

LE MADAWASKAIEN

REVUE MENSUELLE Organe officiel de l'Ecole d'Edmundston

Cette revue contient des articles traitant les sujets pédagogiques les plus importants. Tout instituteur et institutrice doit se faire un devoir de s'y abonner.

De plus, cette revue fait actuellement une campagne pour un meilleur enseignement du français dans nos écoles. Donnons-lui notre support.

La Seule Revue Bilingue Aux Provinces Maritimes

L'abonnement est de \$3.00 par année

Adressez toute communication à

LE MADAWASKAIEN

C. Savoie directeur Edmundston, N.-B.

RHUMATICIDE DEMANDEZ Le Seul Remède qui Guérit toutes les Douleurs RHUMATISMALES, Lumbago, Néphrite. Détruit l'Acide Urrique. Fait Cesser la Sciaticque, la Goutte, les Maux de Reins. 50 Filles—par poste 1.00 ou C.O.D. 1.15 Native's Own Remedy Inc. 1255 St-Hubert, Montréal

S. LAPORTE PHOTOGRAPHE Seul agent pour le Madawaska de la CANADIAN KODAK Co. Kodak Automatique qui donne l'histoire de toutes vos poses. Poudre à développer. Pellicules ou Filmes. Albums, Boîte à développer, Assortiment complet pour les Amateurs. Liste de prix envoyé sur demande, aussi que Catalogue. AGRANDISSEMENT Portraits au Crayon, Couleurs, Spécial.

Salon de Musique J'ai aussi un département de musique où vous pouvez vous procurer tous les instruments de musique. Musique en feuilles, chants populaires anglais et français. Votre commande par la maille Sera l'objet de notre meilleure attention. S. LAPORTE, Photographe, Edmundston, N. B.

GARTES D'AFFAIRES

Dr. J. L. VIEVE J. CORMIER — Chirurgien-Dentiste — à l'ancien bureau du Dr. Z. Vézinu chez M. Jos. Gagné, près de l'hôtel Royal EDMUNDSTON

FRED L. HEBERT D.D.S. — Chirurgien-Dentiste — Gradué de l'Université de Montréal Bureau voisin de l'édifice J. David EDMUNDSTON

MAX. D. CORMIER Avocat, Notaire Public EDMUNDSTON

A. M. SORMANY M.D. Médecin-Chirurgien EDMUNDSTON

ALBERT J. DIONNE Avocat, Notaire Public Bureau: Chez M. Wilbrot Sandor autrefois Hôtel Commercial de M. Jos. Tétu EDMUNDSTON

HOPITAL PRIVE LAPORTE CLAIR N.B. Spécialité: chirurgie, maladie des femmes, maternité.

H. G. Hoben CHARTERED ACCOUNTANT FREDERICTON, N. B.

MICHAUD & CYR AVOCATS BUREAU: Maison de Cour. EDMUNDSTON, N. B.

Restaurant C.A.R.

Mlle ALICE CYR, prop.



Repas servis à toutes heures. Pâtisseries de toutes sortes confectionnées sur demande. Liqueurs douces, crème à la glace.

Dans chaque siècle, quand on écoute de haut et en silence le bruit de l'histoire, l'âme est avertie que la vertu n'a que des heures et quelques héros.

Page Agricole

Comment prévenir le rancissement du beurre

Le beurre livré à lui-même et abandonné à l'action combinée de l'air atmosphérique et des variations de température ne tarde pas à s'altérer, en même temps qu'il constate une odeur et un goût désagréable. Ce phénomène, connu sous le nom de rancissement, paraît être dû à une série de modifications de la matière grasse: celle-ci subit à la fois des oxydations complexes et surtout un processus microbiologique qui met en liberté de la glycérine et des acides gras. Il faut noter cependant que, d'après les travaux de laboratoire les plus récents, les réactions chimiques se produiraient les premières et prépareraient pour ainsi dire un terrain de culture favorable à l'activité des microgermes; le déboulement de la matière grasse serait donc unanimement le résultat de l'évolution des infinnités peites, dit M. Francis Marre, chimiste expert français.

longé en le lavant à l'eau stérilisée, puis en l'essorant d'une façon aussi complète que possible, on diminue celles des chances de détérioration qui le menacent du fait de l'acidification des liquides retenus mécaniquement dans ses pores. Un bon beurre peut ainsi être conservé frais pendant quelques jours; mais le problème de sa conservation à longue échéance n'en demeure pas moins intégralement posé.

Evidemment, la stérilisation par la chaleur est impraticable; elle amène des modifications de goût et la simple fusion donne déjà un produit qui n'est pas utilisable pour la consommation de table. Pourtant, des études sont faites en vue de chauffer le beurre dans une atmosphère inerte, et de l'amener ainsi graduellement, jusqu'à 120°C., température à laquelle tous les microgènes sont tués; elles n'ont d'ailleurs donné, jusqu'ici, aucun résultat satisfaisant au point de vue industriel.

A défaut de la stérilisation par la chaleur, l'emploi de diverses substances, il faut d'abord éliminer comme inacceptables toutes celles qui sont toxiques ou irritantes et toutes celles qui ont une odeur forte et persistante. Le choix reste par suite limité à celles qui, à tort ou à raison, sont considérées comme dépourvues de toxicité.

Parmi elles, en première ligne, il faut citer l'acide borique et le borax à la dose de 5 grammes environ par kilogramme de beurre, qui ont une action indéniable; il en est de même des fluorures, des phosphates et des strobates dont l'innocuité, affirmée par certains hygiénistes, notamment par Perret, est formellement niée par d'autres, en nombre important. Enfin, l'acide salicylique et certains de ses sels ont donné des résultats très positifs, au point de vue de la conservation du beurre pendant un temps plus ou moins long. Cependant, il ne faudrait pas s'exagérer leur efficacité, et la conservation qu'ils assurent n'est pas indéfinie.

Il n'est, du reste, par sans intérêt de remarquer que, dans la plupart des cas, l'addition de produits conservateurs est faite dans un double but: empêcher d'abord la détérioration du beurre et en permettre le transport à de longues distances de son point de production: c'est là le but officiel, et des nécessités commerciales semblent le rendre, sinon légitime, du moins défendable; mais, en même temps, elle sert parfois à masquer certaines falsifications et certaines tromperies, la surhydratation du beurre, par exemple. C'est une raison de plus pour que l'interdiction de l'emploi des antiseptiques dans l'industrie beurrière soit absolue, au moins théoriquement, et pour que les pouvoirs judiciaires tiennent la main à ce que les dispositions légales en vigueur à son sujet soient parfaitement et partout respectées.

la constitution contre les intérêts de la nation française. A moins d'offrir aux Canadiens-français une garantie efficace, ils seront certainement opposés au changement.

De même, la demande pour le Canada de pouvoir sa propre constitution, sans avoir recours au parlement britannique, sera probablement combattue par les Français. Ces derniers peuvent-ils être autrement protégés qu'en obtenant le droit de veto sur les amendements de cette nature? Voilà une solution, mais plaira-t-elle au reste du Canada?

Enfin, une autre question encore plus importante vient ici se poser. Dans notre constitution actuelle, l'équilibre des droits entre Français et Anglais suppose nécessairement que les Français soient en grande partie dans le Québec. Qu'advient-il le jour où s'effritera ce fondement de notre constitution? Cet équilibre à la fois numérique et géographique n'aura-t-il pas vécu?... Il est déjà fortement atteint dans le nouvel Ontario, et cela en faveur des Français qui s'acheminent vers Kingston. Si ce mouvement persiste, que fera-t-on de la constitution? Devra-t-elle et pourra-t-elle s'immobiliser pour ne pas accorder aux droits français une existence constitutionnelle en dehors du Québec? C'est ce qu'assaya George III dans sa lutte contre les colonies américaines; il fit appel à ses droits constitutionnels, et la constitution se brisa dans sa main. Que peut la constitution, cet édifice artificiel, contre la nationalité qui est une loi de la nature?... Si une constitution veut survivre, ne doit-elle pas s'harmoniser avec les conditions et les exigences de son époque? Le Canada aura dans l'avenir à envisager principalement ce grave problème. Ne sera-ce pas pour notre pays la suprême épreuve? Pendant presque trois-quarts de siècle, nous avons été heureux, parce que la constitution répondait aux besoins intimes de notre dualisme canadien. Prolongeons ces temps heureux, en nous connaissant mieux, en nous identifiant avec les autres pour observer ce qui se passe dans le monde, afin qu'aux jours de l'épreuve nous n'allions pas faire bande à part et déchirer notre pays comme par le passé. Nous nous unissons plutôt pour faire du Canada une partie toujours plus grande et plus prospère.

Alfred Leroy BERT, M.A.,
Professeur d'histoire
à l'Université d'Alberta.
(Traduction de l'Echodu Collège, Edmonton, Alta.)

LE DUALISME CANADIEN

Suite de la page 3

se trouvaient avec moins de droits que sous le régime qu'on venait de clore. C'était la deuxième fois qu'un changement de constitution venait diminuer leurs libertés politiques. Comme avant, ils n'eurent aucune part dans l'administration. Bien plus, leur langue perdit ses droits officiels, et une majorité de commandé donnée aux Anglais leur enleva toute influence dans la nouvelle Chambre. Il ne faut pas nous surprendre de les voir demander le rappel de l'Union. Mais leur situation n'était pas sans espérance, car après avoir erré pendant quarante ans dans un vrai désert, ils étaient à la veille de revoir des jours meilleurs. Lord Elgin devait les conduire dans la "terre promise".

LES LEÇONS DE LA SURVIVANCE FRANÇAISE

Avant de terminer ce triste chapitre de notre histoire qui comprend la première moitié du XIXème siècle, il est bon de dire que c'en est peut-être le plus important, car il est riche en leçons fécondes. C'est l'histoire d'une nation qui veut vivre intensément sa vie nationale, et qui le veut d'autant plus que les dangers sont nombreux. Souvent et dans bien des pays, des races ont été assimilées. Mais ceci n'est arrivé que lorsque le peuple assimilé ne possédait pas une civilisation ancienne et forte, ou lorsqu'il formait une minorité infinie et éparpillée. Aucune de ces conditions fondamentales ne s'applique au peuple canadiens-français. Il appartient à une civilisation aussi vieille et aussi riche que celle des Anglais, et loin d'être une petite minorité, les Français étaient aussi nombreux que ceux qui prétendaient les absorber. Le sentiment national ressemble fort à un fusil à poudre. Plus on le soumet à une forte pression, plus son coup portera loin. Nous ne devons jamais oublier ces cinquante années tragiques, de peur de voir revenir les mêmes catastrophes. Nous savons maintenant ce qu'il a fallu pour ramener la paix dans le pays: souvenirs-nous-en toujours dans le présent et dans l'avenir.

LORD ELGIN ET LES CANADIENS-FRANÇAIS

Elgin a été loué comme celui qui a donné au Canada le gouvernement responsable. Mais il fit beaucoup mieux; il mit fin à cette longue période de luttes nationales et rétablit l'entente entre les Français et les Anglais. Cette révolution bienfaisante se fit de 1848 à 1849. En 1848 Elgin lut la leçon du passé. Il vit que les Français ne seraient jamais anglicisés et qu'une tentative de détruire leur âme nationale contribuerait à la fortifier. C'est pourquoi, il demanda au gouvernement britannique d'amender l'Acte d'Union, de reconnaître le français comme langue officielle et invita Lafontaine à former avec Baldwin un nouveau ministère. Aussi, à la session de 1849, on se servit des deux langues, et les Français furent mis sur le même pied que les Anglais pour la participation au gouvernement. Ceci amena un incident regrettable. Les Tories se virent avec peine exclus de pouvoir et regardèrent de mauvais oeil l'entrée des Français dans l'administration. Aussi furent-ils exaspérés quand le nouveau gouvernement introduisit et fit voter le fameux projet de loi sur les indemnités des pertes occasionnées par la rébellion de 1837. Ils voulurent forcer le gouvernement à apposer son veto, mais celui-ci ne se rendit pas à leurs exigences, et assura ainsi au Canada le gouvernement responsable. L'indignation des Tories fut à son comble. On insulta publiquement Lord Elgin dans les rues; la maison Lafontaine fut saccagée et les bâisses du parlement brûlées. Ces Tories préparèrent et signèrent le fameux "manifeste d'annexion" qui voulait l'union avec les Etats-Unis. Ces émeutes regrettables eurent leur bon côté. Elles jetèrent le discrédit sur les extrémistes Tories, qui furent aussi coupables que Mackenzie et Papineau l'avaient été en 1837. Les périodes se compensaient et le Canada pouvait ouvrir une page nouvelle.

L'HARMONIE ENTRE LES DEUX RACES

L'année 1849 fut le commencement de l'une des plus grandes transformations de l'Empire britannique, transformation plus profonde même que celle qui suivit la guerre des Boers. Les conflits de race au Canada n'ont pas été l'affaire de quelques années, mais ils se sont prolongés en une longue agonie. Ainsi plus d'une génération vécut et se développa dans cette atmosphère d'amertume et de haine. On aurait pu croire que de longues années eussent été nécessaires au gouvernement pour se protéger contre les fausses doctrines du régime précédent. Mais non! Français et Anglais coopèrent de plus belle pour faire triompher l'idée du gouvernement responsable.

LES NOUVEAUX PROBLEMES NATIONAUX

Et maintenant, pour ne pas parler de quelques petits conflits, notre patrie a été depuis soixante-dix ans la terre de la bonne entente; mais nous ne sommes pas encore dans le ciel. Nous devons nous souvenir que nos problèmes nationaux d'aujourd'hui et de demain doivent être imprégnés du principe des deux nationalités. Illustrons la chose. Nous parlons du développement industriel du Canada. Québec pourra fournir du travail à un plus grand nombre d'ouvriers que dans les autres provinces, tandis que de l'Ontario plusieurs industries s'en vont demander l'hospitalité en terre québécoise; si le mouvement s'accroît, le spectre antique des conflits de race ne peut-il pas revivre sous une apparence économique?

Nous parlons d'immigration. Ce problème, nous devons le voir sous le prisme de nos deux nationalités. L'immigration se fait tout à l'avantage des Anglais. Sans elle, le Canada pourrait bien devenir en grande partie française, car les Français ont toujours refusé de pratiquer le suicide de la race. Bien plus, plusieurs d'entre eux reviennent des Etats-Unis où ils avaient émigré en bon nombre pendant ces dernières années. Malgré toute l'immigration d'avant-guerre, la proportion des Anglais et des Français était la même en 1921 et en 1901. Pendant cette période, le seul changement que l'on put voir dans les différentes races du Canada fut un accroissement de colons venus de l'Europe continentale. Qu'allons-nous en faire? Des Canadiens? Oui, mais quels Canadiens, français ou anglais? Voilà où nous avons besoin de notre principe des deux nationalités. Jusqu'ici, on a essayé d'en faire des Anglais. Comme ils s'établissaient dans des centres anglais, c'était bien naturel. Mais les succès ne furent pas extraordinaires. Plusieurs sont à se demander si jamais nous pourrions assimiler ces immenses groupes européens. Il est même possible qu'à cause de leur religion et de leur tempérament, ils sympathiseraient plutôt avec les Français. Si tel est le cas, pourquoi ne pas laisser aux Français le soin de les assimiler?

LES GARANTIS CONSTITUTIONNELLES DES DEUX RACES

Nous parlons aussi des changements nécessaires dans notre constitution. J'ai entendu plusieurs citoyens argumenter pour ou contre l'abolition des appels au Conseil Privé, mais aucun Canadien, à ma connaissance, n'a regardé le problème au point de vue de notre dualisme canadien. Supposons l'abolition de cet appel et l'établissement au pays d'une cour de dernière instance; cette cour aura à interpréter en dernier ressort la constitution du pays. Ce haut tribunal sera composé probablement d'une majorité anglaise et ainsi fortement d'une majorité anglaise et ainsi fortement porté à interpréter

L'UNION ST-JOSEPH du Canada

L'Union St-Joseph du Canada est une société de secours mutuels, foncièrement catholique et exclusivement canadienne-française qui compte 60 ans d'existence. Elle a son bureau-chef à Ottawa, et possède 600 succursales disséminées dans tout le pays. Pour garantir chacune de ses polices de \$1000,00 elle a, après les actuaires et d'après ses rapports aux gouvernements, \$1020,60. Son surplus se chiffrait, le 1er janvier dernier, à \$2,480,474,43. C'est une société qui émet divers genres de polices, soit vie entière, rente viagère à 70 ans, polices payables en 10, 15 ou 20 ans. Elle paie aussi des bénéfices d'invalidité, et des bénéfices de maladie à raison de \$5 ou \$10 par semaine. Cette société possède une succursale florissante à Edmondston, où elle compte plus de 200 membres. Pour entrer dans ses rangs, qu'il s'agisse de polices d'adultes ou de polices d'enfants, il suffit de s'adresser au percepteur.
M. J.-M. BARD.

HOTEL ST-ROCH

Le seul Hôtel entièrement à l'épreuve du Feu à Québec.

Toutes les améliorations modernes.

Chambre et pension: \$4.00 par jour

Chambre avec bain: \$4.50 par jour.

240, rue St-Joseph, 17, Place Jacques Cartier

QUEBEC.

Auto Topics



About Wrist Pins

Les bruits causés par les chevilles de poignet (wrist pins) sont un signal de danger et sont trop souvent négligés. Votre moteur peut être ruiné à cause d'une cheville défectueuse. Si vous faites de la vitesse à ce moment, vous serez chanceux de ne pas frapper un autre char ou de blesser quelqu'un sur votre passage.

Des chevilles de poignet bien ajustées se cassent quelquefois et vous causent du trouble. L'assurance vous dédommagera des pertes encourues par vous et les autres personnes qui auront eu à souffrir de l'accident.

Achetez ici de l'assurance d'automobiles, couvrant feu, vol, collision, responsabilité, et dommage.

J. B. MICHAUD
AGENT

Edmondston, N. B., Tel. 3-11

Un poète a dit plaisamment des livres: Les pauvres les achètent et les riches les vendent... qui ne les rendent pas.

Tout le monde est d'accord pour dire que la liberté doit finir là où commence la licence. Mais où la licence commence-t-elle?

La renaissance n'est vraiment complète et noble que quand, au souvenir du service passé, ne se joint pas l'intérêt du service à venir.

TOUTE FEMME SE DEMANDE

Comment elle pourra le mieux conserver non seulement pendant ses beaux jours de jeunesse, mais pendant la durée moyenne de sa vie et même dans un âge plus avancé—ces attraites des formes et du profil tout respectueusement de santé et de vie qui la rendent si agréable à voir, tant à ses propres yeux qu'aux regards charmés de tous ceux qui lui sont cher?

Le Régulateur de Santé de la Femme de Dr. J. Larivière

Justement parce qu'il aide à conserver la bonne santé dont dépend à un si haut point la beauté sur tout féminin, contient en soi la réponse qui ne faille jamais. C'est un remède végétal naturel pur, pouvant aider doucement la nature—tant à stimuler le fonctionnement de l'organisme et à corriger les mauvais effets des veilles trop prolongées, de l'alimentation impure, du manque d'exercice nécessaire à la santé ou de la régulation des autres lois de l'hygiène. Lorsqu'on en fait usage tel qu'il est, le Régulateur est absolument inoffensif et on peut l'employer en toute confiance dans le plus grand cas d'aggravation générale, le débilité des organes digestifs, de retenir ou d'irrégularité des fonctions féminines, et autres à indiquer de main pleine en pharmacie. Cette excellente pré-ratlon est en vente dans toutes les pharmacies.

NOTES LOCALES

Mlle Jeanne Laporte est partie lundi midi pour une visite d'une quinzaine de jours à Québec. Elle a eu le plaisir d'assister au grand concert de la Symphonie de Boston, donné mardi soir dernier à l'Auditorium. Sur invitation spéciale, elle chantera au poste d'émission de Radio, à la fin de la semaine.

Mlle Béatrice Thibault de cette ville, transportée d'urgence il y a une quinzaine de jours à l'hôpital de l'Hotel-Dieu de St-Basile, pour y subir une opération pour l'appendicite, est revenue dans sa famille. Ses nombreux amis sont heureux d'apprendre qu'elle est en bonne voie de guérison.

Nous regrettons d'apprendre la mort du jeune fils de M. H.-H. Jossome. Ce jeune garçon avait été victime d'un triste accident, il y a quelques semaines. Pendant qu'il s'amusaît avec des allumettes, ses habits prirent feu et il fut affreusement brûlé.

Mlle Phyllis Hall a passé quelques jours dans sa famille pour la fête de Pâques. Cette excellente artiste est à continuer ses études de piano. Nous sommes heureux d'apprendre qu'elle donnera bientôt une série de concerts dans cette province, lesquels ne manqueront pas de faire époque.

M. Christian Albert, l'excellent artiste photographe du studio Pica de Montréal, est en visite en ville pour quelques jours. C'est toujours avec plaisir que nous apprenons le succès des notes. Après avoir passé trois années d'études au célèbre studio, il s'est spécialisé comme expert dans l'art photographique, il a surtout acquis une grande habileté dans la pose du portrait de luxe, des vues d'intérieurs et dans la pose des pellicules cinématographiques. M. Albert doit d'ici quelques semaines ouvrir un atelier à Van Buren.

M. Calixte Savoie, principal de l'école publique, est allé à St-Basile la semaine dernière pour assister à une convention des délégués de l'Association des instituteurs de la province.

M. Joseph L. Charron, est en visite pour quelques semaines dans sa famille. M. Charron, grâce à ses talents d'artiste s'est acquis une belle position à la Southern Press, à Montréal.

M. Jos Morency, est de retour dans sa grande tournée dans la province, où résident ses parents. Il est arrêté à Québec et St-Pascal pour visiter des amis.

Mlle Yvonne Bélanger, autrefois de cette ville, résidant maintenant à Mont-Joli, P. Q., était en passage parmi nous pour le temps de Pâques.

M. William B. Picard, employé de la St Maurice Lumber Co., a passé quelques jours de vacances chez ses parents.

M. T.-M. Boudreau de la Rivière du Loup, était en ville au commencement de la semaine.

Le Révérend J.-A. Lynch, curé de la Rivière Verte, était de passage parmi nous cette semaine.

Mlle H. Landry, professeur de musique et Mlle A. McLaughlin, institutrice de cette ville, ont passé les vacances de Pâques dans leur famille à Bouctouche.

M. J.-A. Travers, de New Caswell, était en ville cette semaine en affaire.

Mme M. Siros, de l'Hotel Grand Central, est partie la semaine dernière pour Québec et Ste-Hélène de Breakeville pour visiter sa famille.

Mme Dauteuil et son frère Révérend J.-E. Michaud.

M. E. Grenon, de Jerry Lake, était en ville cette semaine.

Mlle Eveline Leblanc, chef des conférences interprovinciales d'Agriculture d'Ottawa a passé quelques jours dans sa famille.

Elle est retournée mercredi; elle a une courte visite à Québec, et entreprendra un long voyage d'inspection dans l'Ouest du Canada.

M. Pius Michaud, M.P., était en ville pour les vacances de Pâques. Il retournera à la capitale à la fin de la semaine, reprendre les travaux de la session. Il croit que la session ne se terminera pas avant la fin du mois de juin.

Madame Archimède Boucher est de retour d'un voyage de quatre mois aux Etats-Unis, en compagnie de son garçon M. Albert Boucher. Ils visiteront plusieurs villes de l'Etat du Massachusetts ainsi que ceux du New Hampshire et du Maine. Partis au mois de novembre, ils ont revenus dans la première semaine d'avril.

Petites Annonces

TARIF - A vendre, à louer, Demandes pour institutrices, employés, maisons de pension etc. : annonces pour objets perdus, etc., etc. Ne devant pas excéder 200 caractères sur une colonne, être insertion, 10 cents - insertions subséquentes 25 cents. Ces annonces sont payables à l'avance, sinon une charge minimale de 15 sera ajoutée pour couvrir les frais de perception.

ON DEMANDE Loyer de 4 à 5 appartements de préférence au centre de la ville. Famille sans enfants, s'adresser au Bureau du Madawaska.

ON DEMANDE Un bon Logement ayant l'eau et la lumière électrique, pouvant accommoder une famille de 6 personnes. De préférence dans le centre de la ville. S'adresser à : A. CHIASSON,

ACCORDEUR! M. J.-H. ROSS, accordeur de piano renommé, sera en ville à partir du 24 courant. Ceux qui désirent faire accorder leur piano voudront bien donner leur nom à SYDNEY LAPORTE, Photographe,

CULTIVATEUR!! Je viens d'acheter l'ancien Moulin à carder de M. Verret, sur le chemin de St-Hilaire, et j'ai fait des réparations à neuf. Je vous garantis satisfaction. FELIX LACOMBE 3fs-24av.

LES CHEVALIERS DE COLOMB VONT DE L'AVANT

Le 14 courant, les directeurs et actionnaires de la compagnie des Chevaliers de Colomb, connue légalement sous le nom de Knights of Columbus Limited, ont tenu leur assemblée annuelle dans la salle de délibérations du conseil local. A cette assemblée eut lieu l'élection des officiers directeurs pour l'année courante, dont voici le résultat: Président, M. M.-D. Cormier; vice-prés., M. M. Thériault; secrétaire-trésorier, Léon Gagnon; directeurs: MM. E. Bouchard, C.-N. Bégin, A.-A. Bourgeois, Jos David, Thomas Guertte et W.-C. Albert.

La nouvelle direction semble très enthousiaste pour l'avenir de leur compagnie et du Conseil local. On nous laisse entendre que le projet, depuis longtemps rêvé, de construire un édifice sur le terrain que la Compagnie possède déjà, se réalisera sous peu. Les Chevaliers de Colomb de notre ville auront alors, comme presque tous les autres conseils, leur chez-soi.

LE CONGRES DES BONNES ROUTES

Les efforts qui ont été faits par l'Association Canadienne des Bonnes Routes pour amener toutes les provinces du Dominion à adopter l'uniformité dans les enseignes installées le long des routes et boulevards publics commencent à produire leurs fruits car, comme résultat de la Conférence des officiers de voirie des diverses provinces, qui a eu lieu à Winnipeg, au cours du mois de janvier dernier, plusieurs gouvernements provinciaux viennent d'annoncer qu'ils ont décidé d'adopter les symboles qui avaient été unanimement choisis à cette date, tandis que les autres les ont recommandés et les mettront en opération à la prochaine occasion.

Les conférences interprovinciales des départements de voirie, chefs de départements de véhicules, moteurs et ingénieurs furent d'abord organisés par l'Association Canadienne des Bonnes Routes, au cours d'un de ses congrès; depuis, plusieurs réunions importantes ont été tenues dans différentes parties du Canada, dans le but de s'assurer l'uniformité sur une variété de questions en rapport avec l'usage des boulevards et l'administration des services de voirie. C'est la conférence de Winnipeg, toutefois, qui a amené une première action bien définie sur la question des signaux indiquant le danger et, les excellents résultats, obtenus par cette entente, seront démontrés clairement lors d'une conférence à suivre en page 2

Est né chez M. Sam. Martin de St-Basile, un fils baptisé Joseph Robert Parpin et marraine M. Eddie Martin et Mlle Marie-Anne Soucy.

A LA LEGISLATURE PROVINCIALE

Suite de la première page Ponts permanents \$950,000 Dette flottante 789,000 Achat de machineries 115,000 Construction du Valley Railway 1,700,000 Intérêts du Valley Ry 752,000 Total \$4,306,000

Ceci laisse une dette brute de \$11,205,003 ou une dette nette de \$9,745,283 dont l'administration actuelle est responsable depuis le 31 mars 1917.

Durant le régime du présent gouvernement la dette en débetures a été diminuée comme suit: 1917 \$ 39,790 1918 44,266 1919 43,333 1920 742,523 1921 396,804 1922 135,500 1923 37,500

Total \$1,459,716 Et il reste dans le fonds d'amortissement placé là pour rembourser les débetures à leur échéance, la somme de \$1,386,620. En 1923, \$248,856 ont été déposés au crédit de ce fonds d'amortissement.

Afin de démontrer l'absurdité des avances de M. Peck à savoir qu'il ne peut y avoir de réduction dans la dette comme nous le prétendons, je désire, dit M. Veniot, attirer l'attention de la chambre sur l'attitude du gouvernement conservateur en questions d'affaires. En 1916 ils furent avisés par l'agent financier du gouvernement à Londres que des personnes détenaient des débetures enregistrées de la Province et du Valley Railway étaient anxieuses de s'en débarrasser et il avait que ce serait une bonne politique pour le gouvernement d'acquiescer à la dette de la Province. Aucune action ne fut prise par l'ancien gouvernement mais lorsque nous arrivâmes au pouvoir et que nous eûmes pris connaissance de l'affaire, nos banquiers à Londres furent avisés d'acheter toutes les débetures possibles. Or en 1917 nous avons fait un profit de \$11,290 sur l'achat de capital enregistré; en 1918 un profit de \$26,766 et en 1919 un profit de \$36,039, un profit total de \$373,394.

Dans la même période nous avons acheté des débetures du Valley Railway et fait un profit de \$573,022 soit un profit total de \$910,416 sur ces deux transactions. Les honorables députés de l'Opposition prétendent-ils que cela n'est pas une réduction absolue de la dette?

Nos amis de l'opposition, continue M. Veniot, critiquent encore des dépenses du gouvernement sur les chemins. Ils prétendent que nous négligeons les chemins secondaires surtout à l'usage des fermiers et que nous mettons trop d'argent sur les routes principales. J'ai déjà signalé à cette chambre que le fermier fait usage des grandes routes autant que des chemins secondaires, mais quels sont les faits quant aux arriérés de chemins? Depuis 1917, le Gouvernement a dépensé les montants suivants sur les chemins: Argent du revenu ordinaire sur les chemins secondaires \$1,691,143 Revenu des automobiles dépensés sur ces mêmes chemins 2,229,481

Taxe de chemins sur ces mêmes routes 650,000 Total \$4,670,624 Dépenses sur les grandes routes Emission de débetures en conjonction avec l'aid fédéral \$1,986,407 Revenus des autos 755,000 Total \$2,741,407 Aide Fédérale 1,250,000 Total \$3,991,407

On verra par ces chiffres que nous avons dépensé de notre arriérés d'embranchements que le contrat avec le gouvernement fédéral nous aurions pu dépenser l'aide fédérale seulement sur les routes principales.

Le Premier Ministre cita ensuite des extraits d'un discours de M. Richards, chef de l'Opposition, au cours de la session de 1923, alors que M. Richards se déclara en faveur du contrôle des pouvoirs d'eau par le gouvernement, puis il établit le contraste de cette attitude avec celle de M. Richards dans le cours de la session actuelle alors qu'il se déclara pour le dé-

AFFAIRES MUNICIPALES

LE CONSEIL-SIEGE POUR LA PREMIERE FOIS

Le nouveau conseil de ville a eu sa première réunion mardi soir. Le maire Cormier présidait l'assemblée et tous les conseillers étaient présents: MM. Belonie Clavette et Frs. Pelletier du quartier No. 1; J.-J. Bellefleur et J.-J. Daigle pour le quartier No. 2; Romuald Nadeau et J.-J. Roy pour le No. 3; Archie St-Onge et Denis Morrison pour le No. 4.

Après l'ouverture de l'assemblée, le secrétaire donna lecture des minutes de la dernière réunion et l'on procéda à l'énumération d'un certain nombre de comptes courants que l'on accepte et dont on recommande le paiement. Après quelques remarques que M. le maire adresse au conseil, l'on procéda à l'appointement des comités permanents suivants: FINANCE: A. St-Onge, Son Honneur le Maire et J.-J. Daigle; LEGISLATION et BUREAU: prés. Son Honneur le Maire, J.-J. Roy et R. Nadeau; POLICE et FEU: prés., J.-J. Daigle, J. Bellefleur et F. Pelletier; PAUVRES: prés., B.-M. Clavette, A. St-Onge et J.-J. Roy; RUES et AMELIORATIONS: prés., J.-J. Roy, B.-M. Clavette et J. Bellefleur; EAU et EGOUTS: prés., R. Nadeau, B.-M. Clavette et Frs. Pelletier. ELECTRICITE: prés. Son Honneur le Maire, J. Bellefleur et J.-J. Roy. COMITE DE L'ENSEMBLE: Les Membres du Conseil. LOGEMENTS: prés., D. Morrison, F. Pelletier et Son Honneur le Maire.

Le conseil décide de nommer immédiatement les différents officiers de la ville: CONSTATABLES: H.-J. Savage, A. B. Soucy, Florent Fournier, Frank Savard, Lévi M. Martin, Thadde Martin, Willie Turgeon, Vital F. Hébert, Geo. M. Fournier, Francis Fournier, Jos E. Verret, John Nolan, James Jessop, Geo. Larlee, Théo. Michaud, Louis Dubé, Ths. Pelletier, Denis X. Hébert et Paul Page.

MESUREURS DE BOIS: John Emmerson, J.-G. Boucher, Elzéar Quétel, Jos. Verret, Chas. Miller, Byram Esty, Denis Z. Daigle, Maurice Whalen. PERE des PAUVRES: H.-J. Savage. COMMISSAIRE des Chemins: H.-J. Savage. CONSEILLER MUNICIPAL: M.-D. Cormier. Membres du Bureau d'Hygiène du Comté: J.-J. Daigle. Field driver: Paul Page, Garde-fourrière: Paul Page. Inspecteur de construction: Aurèle Bérubé.

Le secrétaire du Conseil donne lecture d'une correspondance se rapportant aux améliorations que l'on devrait faire aux machines hydrauliques à la station de pompage de Rivière Verte pour augmenter la quantité d'énergie électrique, qui à certains moments de l'année n'est pas suffisante pour les besoins de la ville. On a dû au cours des quatre dernières années faire des dépenses assez considérables, près de vingt mille piastres, pour acheter du pouvoir de la Cie Fraser ou utiliser la pompe auxiliaire. Les estimés données dans la correspondance fixent à \$9,000 le coût des améliorations à faire. Le Conseil décide de laisser la question en suspens pour le moment et reprendra l'étude de cette question à une assemblée ultérieure.

Par résolution du Conseil on prie M. le magistrat de police J.-B. Michaud de bien vouloir faire sans délai, un rapport final sur les arrangements de taxes en collection.

Le Conseil décide de faire un dépôt pour les déchets de la ville dans le ravin qui existe en arrière du hangar municipal à l'extrémité de la rue Rice. Ce dépôt sera sous la surveillance d'un employé de la ville à partir du 29 avril prochain.

Le Comité des logements est prié de faire rapport sur les conditions financières de cette organisation, surtout de faire connaître la liste des retardataires dans le paiement de leurs contributions.

L'assemblée est levée à 11:30 p.m. Il est à espérer que le conseil de ville prendra les moyens nécessaires d'avoir sous peu une salle de réunion plus convenable pour ses assemblées.

Le développement par des intérêts privés. M. Veniot déclara ensuite que le gouvernement allait procéder au développement des pouvoirs d'eau du Grand Sauc.

CAFE VIMY D.-H. BOURGOIN, prop. Repas servis à toutes heures. Service parfait et rapide. VENEZ GOUTER Nos arachides (peanuts) chaudes. Elles sont délicieuses. Notre installation pour les rôti est moderne et hygiénique. BIENVENU A TOUS.

VILLE D'EDMUNDSTON AVIS re: Dépotoir. Le Conseil de Ville a décidé d'établir un dépotoir public en arrière du hangar de la ville, au coin des rues Rice et Aqueduc, près de la rivière Madawaska. A partir de lundi prochain, le 28 courant, jusqu'au 17 mai, la ville aura un homme sur les lieux. Il est strictement défendu de jeter les déchets en aucun autre endroit de la ville sous peine d'amende.

Aux membres du Conseil Général et à tous les membres de LA SOCIETE MUTUELLE L'ASSOMPTION Je ne veux pas laisser ce joyeux temps de Pâques sans vous adresser mes meilleurs souhaits. A vous et à tous ceux qui vous sont chers je souhaite de tout coeur une joyeuse fête de Pâques. Jean Paul CHIASSON, Président Général.

ST. JACQUES, N. B. PAQUES A EDMUNDSTON

Comme toujours, les Offices de la Semaine Sainte ont été d'une impressionnante beauté, dans leur simplicité. La fête de Pâques fut célébrée avec grande pompe. L'assistance fut très nombreuse malgré l'état des chemins. Les listes de cotisations pour la Paroisse sont faites. La capitation est de \$1.70 et la taxe de \$1.40 par \$100.00. Notre collecteur a commencé sa tournée. Vu un urgent besoin d'argent surtout pour le paiement de l'entretien de nos pauvres, les taxes sont exigibles dans le délai légal, c'est-à-dire 6 jours de la demande. Avis aux trainards. M. Le Dr. E. Martin était en visite professionnelle ici, la semaine dernière.

Lundi soir, dans notre nouvelle salle paroissiale, les membres de l'Institut des Dames se sont décarémées par une partie de Charlemagne couronnée de paniers. Et des paniers il y en avait: des ronds, des carrés, des tortus, des bossus, des poilus, des fleuris, des rubanés, des enguirlandés, des fanfreluchés, enfin que sais-je... Je n'y étais pas.

On s'y est bien amusé. Il y avait chanteur émérite, joueurs de pareilles et des gâteaux "frostés" pour tous les goûts. Les premiers prix furent décernés à M. Eddie Picard et Mlle Regina Bérubé et les prix de consolation à M. Philippe Bérubé et Dame Prudent Grondin.

Les recettes... qui ne seront pas utilisées à réparer nos "Sails de devaccues" dit-on... dépassent les 100 dollars. Bravo!! On a déjà lancé l'idée d'une grandiose "Fête Champêtre" au profit de la société d'agriculture, pour pas plus tard que... l'automne prochain. Pardi, à St Jacques, il n'y a qu'à s'y mettre et tout réussit. Il y aurait repas sur le terrain, jeux de toutes sortes, quilles, boxe, danses rondes, courses, musiques, chant, défilés, etc., etc., enfin du bon temps, "all around".

Si la loi des liqueurs changeait ne lancerait-on pas l'idée d'une ou deux auberges. Qui sait? On en a déjà eu.

Plusieurs toilettes ont été étreignées à Pâques. Il y avait maints chapeaux à l'Américaine, beaucoup de manteaux à la Parisienne, nombre de costumes-tailleurs à la "Canayenne", mais la majorité étaient restés à "l'Acayenne" et c'étaient les plus natu-

Une melencontreuse tempête de neige, samedi dernier, nous a donné l'impression d'une veille de Noël et a diminué en nous l'allégresse que suscite ordinairement la grande fête de Pâques.

On s'est levé de bonne heure pour voir danser le soleil mais le temps était gris, les flocons tombaient, et la température nous donnait à la figure et jusque dans l'âme une sensation de tristesse.

Quel désappointement quand le coeur palpait d'attendre et de désir à la joie de sortir un chapeau de printemps, de voir un magnifique costume neuf et de porter au corsage quelques pois de senteur ou des roses aux couleurs vives!

Cette première impression devait bientôt se dissiper et faire place à un sentiment de joie et de contentement à la vue de la brillante cérémonie religieuse et à la belle démonstration de foi auxquelles la fête de Pâques donnait lieu.

Le matin, des centaines de fidèles sont venus s'approcher de la Sainte-Table puis sont revenus, pour la plupart assister à la grande messe solennelle. Les suzels avaient été somptueusement décorés. M. le curé Conway officiait accompagné du Révérend Père Thomas et de M. Dumont comme diacre et sous-diacre. Le Père Thomas était le prédicateur.

Avec beaucoup d'éloquence il nous parla de la résurrection. Un magnifique programme musical fut exécuté. Le chœur, composé de 60 voix avait préparé avec beaucoup de soin, une très belle messe, écrite dans le style palettrien. Sur demande spéciale, le même programme sera exécuté de nouveau à la grande messe de dimanche prochain.

Mardi matin fut célébré le mariage solennel de M. René St-Onge fils de notre ex-conseiller Louis L. St-Onge à Mlle Yvonne Raymond fille de M. Jos Raymond. Après une journée passée chez les Parents, en famille, les nouveaux époux sont partis pour un voyage à St-Paul, St-Alban, André, etc. Au retour, ils nous souhaiteront un bonjour très bon et nous ont promis de nous revoir très prochainement.

On annonce comme certain surtout prochain le mariage de M. Alphonse B. Dugas avec Mlle Geneviève Dugas. Les fiançailles ont eu lieu le 10 courant.